

Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s)

Statut de région assistée

Art. 107, paragraphe 3, point a) – statut «a» - Art. 107, paragraphe 3, point c) – statut «c»

Autorité d'octroi

Adresse postale

5, rue Pleyel - 93283 SAINT-DENIS CEDEX

Nom

Adresse internet

Commissariat général à l'égalité des territoires

www.cget.gouv.fr

Intitulé de la mesure d'aide

Régime cadre exempté de notification N° SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2020.

Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

www.cget.gouv.fr

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Oui

Numéro de l'aide attribué par la Commission

SA.39252

Type de modification

Modification

Durée début

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

140,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

12,500,000

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy - Provision of risk finance - Loan/ Repayable advances - Guarantee (where appropriate with a reference to the Commission decision (10))

Veillez préciser:

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Régime	70	20
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides à finalité régionale en faveur du développement urbain (art. 16)	70	
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		
Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)		

Aides en faveur de la protection de
l'environnement (art. 36 à 49)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide Date de début	Type de calamité naturelle Date de fin
--	---	---

Partie III - Pièces jointes:

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
Régime AFR 2014-2020 SA 39252 - VF.docx	Nous souhaitons conserver le numéro du régime (SA.39252) après cette modification.
NAF - Modification SA39252.docx	